



Municipalité de
Sainte-Ursule

AVIS PUBLIC

AVIS D'ADOPTION DU RÈGLEMENT # 411-26

ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ DES ÉLUS·ES MUNICIPAUX

Avis public est, par la présente, donné par la directrice générale et greffière-trésorière de la
Municipalité de Sainte-Ursule :

Qu'un avis de motion et le dépôt du projet de règlement # 411-26 fût fait lors de la séance ordinaire
3 mars 2026, à l'effet que le conseil adoptera à une séance subséquente le règlement # 411-26
édicte le code d'éthique et de déontologie révisé des élus·es municipaux.

L'adoption du règlement est prévue à la séance ordinaire qui se tiendra selon les coordonnées
suivantes :

Date : Mardi 7 avril 2026
Heure : 19 h 30
Lieu : Salle J.Edouard Baril,
215, rue Lessard, Sainte-Ursule (Qc), J0K 3M0

DONNÉ À SAINTE-URSULE, CE QUATRIÈME JOUR DU MOIS DE MARS DEUX MILLE
VINGT-SIX (2026-03-04)

Guyfaine St-Louis

Guyfaine St-Louis, Directrice générale et Greffière-trésorière



Municipalité de
Sainte-Ursule

CERTIFICAT DE PUBLICATION

AVIS D'ADOPTION DU RÈGLEMENT # 411-26

ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ DES ÉLUS·ES MUNICIPAUX

Je soussignée, Guylaine St-Louis, Directrice générale et Greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Ursule, certifie que j'ai publié le présent avis :

- À deux (2) endroits désignés par le conseil municipal, à compter du 4 mars 2026

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 4^e jour du mois de mars 2026.

Guylaine St-Louis
Guylaine St-Louis
Directrice générale et Greffière-trésorière